

# Statement

Minister for  
International  
Trade



# Déclaration

Ministre du  
Commerce  
extérieur

90/50

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UN DISCOURS DU  
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,  
JOHN C. CROSBIE,  
À LA CLÔTURE DE LA RENCONTRE  
DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DE L'ASIE-PACIFIQUE

VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Le 12 septembre 1990

## RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

Les douze pays représentant le groupe de Coopération économique en Asie Pacifique viennent de clore une réunion sur les négociations du Cycle d'Uruguay. Nous avons discuté en profondeur toutes les questions-clés :

- la libéralisation des barrières tarifaires et non tarifaires;
- la réintégration des textiles et des vêtements dans le GATT;
- les réformes relatives au commerce des produits agricoles;
- le raffermissement des règles commerciales du GATT;
- les nouvelles questions relatives au commerce des services, des investissements et de la propriété intellectuelle; et
- le raffermissement du système de règlement des conflits et du cadre institutionnel du GATT.

Nous sommes déterminés à prendre l'initiative et à accélérer le rythme des négociations de Genève au cours des prochaines semaines. Nous sommes tous conscients que le temps presse et qu'advenant l'échec du Cycle, les risques pris par chacun des membres de la CÉAP et du système commercial multilatéral sont considérables.

Je suis convaincu que les ministres de la CÉAP ont fait des progrès réels sur un grand nombre de questions-clés. Nous avons trouvé des façons qui nous permettront de surmonter les obstacles aux négociations. Nous avons recommandé à nos négociateurs de faire tout en leur pouvoir pour conclure, avant le début de novembre, des arrangements fermes sur les divers domaines de la négociation.

J'aimerais vous offrir ma perception des faits saillants de ce que les pays de la CÉAP ont convenu de faire de façon concrète afin de faire progresser les négociations commerciales multilatérales de Genève.

## TARIFS ET BARRIERES NON TARIFAIRES (BNT)

Les participants à la Coopération économique en Asie Pacifique sont déterminés à obtenir des résultats majeurs sur la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires à l'échelle mondiale. Ils mèneront les négociations en donnant l'exemple. Ils ont ainsi accepté d'accélérer le rythme des négociations en déposant leurs offres améliorées avant le 15 octobre et en terminant les négociations relatives à l'accès dans le cadre de la CÉAP au début de novembre.

Ils ont convenu d'obtenir le plus grand nombre possible de concessions équilibrées en y apportant leur participation maximum. À cet effet, certains participants à la CÉAP ont fait connaître leur décision d'augmenter sensiblement le pourcentage des réductions tarifaires et le nombre des produits touchés par ces réductions d'une part, et d'améliorer les consolidations tarifaires d'autre part. Ils reconnaissent qu'aucun secteur ne devrait être exclu de l'effort commun visant à libéraliser considérablement le commerce.

Les participants à la CÉAP voient dans la réduction de 33% des tarifs -- décision proposée lors de l'Examen du mi-parcours à Montréal -- comme un objectif minimum pour le présent Cycle. À cet égard, certains participants ont indiqué être disposés à entreprendre l'élimination mutuelle des tarifs dans divers secteurs.

Les pays de la CÉAP reconnaissent la nécessité de traiter efficacement les questions relatives aux BNT et de consolider les résultats de l'accès aux marchés. Ils admettent en outre que les résultats des négociations sur les textiles et sur l'agriculture sont des composantes importantes des résultats d'ensemble des négociations commerciales multilatérales (NCM) relativement à l'accès aux marchés.

Ils tenteront de terminer les négociations sur les règles d'origine avant la mi-octobre. Ces négociations comprennent un programme de travail visant leur harmonisation dans le cadre du GATT.

## TEXTILES ET VETEMENTS

Les participants à la CÉAP ont convenu que la réintégration effective et graduelle du commerce des textiles et des vêtements est une clé pour le succès global du Cycle d'Uruguay. Ce secteur est important tant pour les exportateurs que pour les importateurs. La CÉAP reconnaît la nécessité de démontrer un leadership et de donner un nouvel élan aux NCM afin de les sortir de l'impasse qui gêne actuellement à un aboutissement positif et réaliste des NCM.

Notamment :

1. Les participants à la CÉAP ont fixé à 10 ans la période transitoire raisonnable de l'abolition définitive de l'Arrangement multifibres concernant le commerce international des textiles (AMF) et de ses arrangements de restrictions bilatérales sur les exportations.
2. Les participants à la CÉAP doivent réviser leur position actuelle de l'élaboration de modalités pour la réintégration des textiles et des vêtements sous les règles normales du GATT. Ils conviennent de la nécessité d'élaborer des mécanismes de sauvegardes transitoires.
3. Les participants sont prêts à examiner sérieusement la possibilité qu'une méthode fondée sur l'AMF puisse traiter de façon équitable des préoccupations des participants en ce qui a trait aux afflux d'importations, aux nouveaux fournisseurs, aux taux de croissance et aux dispositions concernant la flexibilité dans l'administration des accords.
4. Les participants à la CÉAP conviennent que les efforts visant à libéraliser le commerce des textiles doivent être équitables sans pour autant imposer des conditions déraisonnables.

## AGRICULTURE

Les participants à la CÉAP ont un intérêt vital dans le succès des négociations sur l'agriculture parce qu'elle est le pivot du succès global des NCM. Soumettre le commerce des produits agricoles aux règles et à la discipline du GATT fait partie intégrante d'un système commercial multilatéral plus fort. Pour assurer le succès du Cycle, il faudra entreprendre des réductions importantes et progressives des distorsions commerciales et de la protection des produits agricoles.

Notamment :

1. Les participants à la CÉAP ont convenu qu'il est d'une importance cruciale de soumettre des renseignements complets avant le 1er octobre, comme l'avait suggéré le président du Groupe sur l'agriculture, si nous voulons faire progresser les négociations. Ces renseignements doivent couvrir le soutien intérieur, les subventions à l'exportation et les taux de protection à la frontière.
2. Ils se sont engagés à présenter, d'ici le 15 octobre prochain, leurs offres au sujet des produits agricoles relativement au soutien intérieur, aux subventions à l'exportation et aux taux de protection à la frontière.
3. Ils ont appuyé la proposition du président du Groupe sur l'agriculture visant à réduire les subventions à l'exportation plus radicalement et plus rapidement que les autres formes de soutien et de protection. Cette décision est plus importante que jamais à la lumière de l'augmentation récente des subventions à l'exportation qui touche la principale source de revenu des partenaires commerciaux engagés dans les pratiques loyales. Les pays de la CÉAP cherchent en outre à garantir que les programmes d'aide alimentaire ne viennent pas perturber les ventes commerciales normales des aliments.
4. Ils sont déterminés à intensifier les négociations relatives aux règles renforcées du GATT afin de garantir qu'elles soient justes et équitables pour tous.
5. Ils reconnaissent que le Comité des négociations commerciales (CNC) a convenu de tenir compte autant que possible des préoccupations légitimes des pays en voie de développement en ce qui a trait aux importations nettes d'aliments et aux préoccupations non commerciales comme la sécurité alimentaire.
6. Ils continuent de rejeter le ré-équilibrage comme un élément d'un accord relatif aux produits agricoles.
7. Les pays de la CÉAP ont réitéré, dans le contexte de leur lutte contre la drogue, la nécessité d'appuyer certains producteurs des pays peu développés dans la diversification des cultures autres que celles des stupéfiants illicites.

## REGLES COMMERCIALES

Les participants à la CÉAP se sont engagés à élaborer un système complet et réaliste de sauvegardes fondé sur le principe de la Nation la plus favorisée (NPF) et couvrant la suppression progressive des mesures de la zone grise. Ce système doit être mis en application tant par les pays développés que par ceux en voie de développement.

Les participants à la CÉAP sont d'accord sur la nécessité de terminer les négociations en vue d'améliorer de façon équilibrée et réaliste les règles actuelles du GATT sur l'antidumping et sur les subventions et la perception de droits compensateurs en se basant sur la version préliminaire des textes des deux présidents des groupes de négociation des NCM.

- au sujet de l'antidumping, les négociations devraient porter notamment sur l'amélioration sensible des règles actuelles et de leur application. Les ministres ont indiqué qu'ils seraient prêts à élaborer de nouvelles règles, le cas échéant.
- au sujet des subventions et de la perception des droits compensateurs, il faudrait accélérer les négociations afin de couvrir les disciplines améliorées relatives d'une part aux effets de la distorsion commerciale sur les subventions, et d'autre part à l'amélioration opérationnelle des règles et des disciplines du GATT relativement aux droits compensateurs, y compris la procédure de règlement des conflits.

Ils ont convenu que les négociations des règles du GATT sur la balance des paiements demeurent un sujet difficile pour les participants au Cycle. Ils ont tous reconnu qu'il faut maintenir le droit d'introduire des restrictions à l'importation aux fins légitimes de difficultés de balance des paiements. Ils ont accepté de négocier des améliorations à l'entente de 1979 sur la balance des paiements.

## APIC ET MIC

Les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements liées au commerce sont deux domaines majeurs de la négociation où les solutions fondées sur les principes-clés du GATT ainsi que la participation de tous sont importantes.

En ce qui a trait à la propriété intellectuelle les participants à la CÉAP doivent :

- demeurer engagés dans l'élaboration de normes adéquates concernant les droits de propriété intellectuelle, compétence aux conventions internationales actuelles
- reconnaître que l'élaboration d'une procédure efficace de centre doit tenir compte des différents systèmes juridiques nationaux
- reconnaître que certaines périodes transitoires pourraient s'avérer nécessaires pour satisfaire les exigences des pays peu développés
- accélérer les négociations relatives à tous les principaux points de divergence éventuels sur les questions d'"intérêt public" relatives à la protection des brevets

En ce qui a trait aux investissements, les participants à la CÉAP ont examiné les préoccupations des pays peu développés de la CÉAP ainsi que dans quelle mesure la prohibition des mesures liées au commerce favorisant les distorsions commerciales devrait faire partie des solutions. Il ne faut pas interdire toutes ces mesures. Il existe en outre les obligations du GATT concernant le traitement des produits étrangers et nationaux qui s'appliquent déjà en pratique aux diverses exigences relatives au remplacement des importations.

## SERVICES

Les ministres ont demandé à leurs négociateurs de chercher à terminer, d'ici octobre, l'élaboration d'un accord complet sur le commerce des services. Il est temps maintenant de décider de la façon dont le champ d'application universelle d'un accord sur les services peut se réaliser par l'intermédiaire de la négociation d'annotations sectorielles et de dérogations limitées et acceptées multilatéralement.

Les pays de la CÉAP sont prêts à entreprendre la négociation d'engagements relatifs à la libéralisation du commerce des services dès que le champ d'application et la procédure auront été définis.

Conscients de la disparité des niveaux de développement des industries de service au sein des pays de la CÉAP, les ministres ont convenu que le programme devrait promouvoir la participation la plus étendue possible des pays peu développés.

## RENFORCEMENT DU SYSTEME COMMERCIAL MULTILATÉRAL

Les ministres ont convenu qu'un système multilatéral de règlement des conflits plus efficace est un élément essentiel du résultat final des NCM. Cette entente devrait en principe amener les participants à s'engager à fonctionner uniquement dans le cadre des règles multilatérales.

Dans le contexte d'un résultat de vaste portée et concluant des NCM, les ministres de la CÉAP réunis à Bruxelles chercheront une solution visant à examiner en détail les éléments d'une organisation commerciale mondiale éventuelle.

## CONCLUSION

En conclusion, nous avons vu des bonnes preuves de souplesse sur beaucoup de questions et les décisions prises seront transmises immédiatement à nos négociateurs à Genève. Le temps qui nous reste pour terminer ces négociations est très court et nous reconnaissons devoir maintenant prendre des décisions politiques difficiles.

Les pays de la CÉAP sont déterminés à poursuivre ensemble leur travail sur une gamme étendue de questions, à Genève et à Bruxelles. Les pays de la CÉAP appuient une conclusion exhaustive et solide aux négociations. Au nom de mes collègues de la CÉAP, j'enjoins tous les autres participants aux NCM d'apporter une détermination semblable et leur plein engagement à l'étape finale des négociations.

La CÉAP représente un grand nombre de pays possédant des priorités et des intérêts divers. Pourtant, je crois que cette réunion a démontré que nous pouvons tourner cette diversité même à notre avantage par le travail acharné et la volonté de prouver que le compromis est possible. Les résultats de cette réunion démontrent que c'est par l'exemple que les pays de la CÉAP peuvent influencer les résultats des négociations commerciales multilatérales.